

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1854.

Budget des dépenses du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1854 ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS.

CHAPITRE XI.

ART. 49 et 50. (Comme au projet de budget.)

ART. 51^a. Traitements et indemnités du personnel du haras, jusqu'au
30 juin fr. 24,500

ART. 51^b. Traitements de disponibilité, soit les $\frac{2}{3}$ des traitements et
indemnités, du 30 juin au 31 décembre 1854 16,455

Ensemble pour 1854 fr. 40,955

ART. 52^a. Matériel du haras jusqu'au 30 juin 1854 51,000

ART. 52^b. Primes à accorder, dans les 9 provinces, aux propriétaires
des 72 étalons, 63 des races du pays et 9 de pur sang
anglais ou arabe, les plus propres à l'amélioration de
l'espèce chevaline; ces étalons doivent faire la monte.. 90,000

Ensemble pour 1854 121,000

ART. 52^{bis}. Commencer cet article aux mots : *Amélioration des races* (le reste
comme au projet de budget).

ART. 53, 54, 55, 56. (Comme au projet de budget.)

V. DAVID.

CHAPITRE XII.

Les soussignés proposent de porter à 700,000 francs, le crédit proposé à
Part. 57, en faveur de la voirie vicinale.

L. VAN RENYNGHE.

J.-G. DE NAEYER.

ALP. VANDENPEEREBOOM.

A. RODENBACH.

(1) Budget, n° 162, session de 1852-1853.

Rapports, n° 43 et 108.

Amendements, n° 110 et 114.